



Perche-Soleil

Cette espèce, introduite des Etats-Unis en 1877, est présente dans la plupart des pays européens. Ce poisson est vorace et se prend facilement à la ligne, ce qui ne réjouit pas toujours le pêcheur lorsqu'il monopolise le coup...

Nom commun

Perche arc-en-ciel, boer, calicoba, poponne, Pumpkinseed (anglais), Sonnenbarsch (allemand)

Nom scientifique

Lepomis gibbosus - Découvert par Linné 1758)

Famille

Centrarchidés

Le saviez-vous ?

Chez cette espèce, il est possible de déterminer le sexe d'un individu en tout temps : le mâle possède une tâche rouge bordée de noir à l'extrémité postérieure de l'opercule.

Description

La perche soleil est un poisson magnifique aux couleurs vives qui vont du bleu à l'orangé. Son corps est haut et comprimé latéralement.

Ce poisson dépasse rarement 12 à 15 cm de long en France. Sa taille est parfois supérieure à 25 cm dans les populations d'Amérique du Nord.

Habitat et comportement

La Perche soleil affectionne les eaux peu profondes et stagnantes ou à courant lent. Elle colonise les milieux eutrophisés et fortement végétalisés et préfère les eaux chaudes. La température optimale pour la croissance est de 25°C.

Ce poisson est un petit carnivore opportuniste et diurne qui prélève insectes, mollusques gastéropodes, zooplancton et divers alevins.

Les adultes sont matures dès leur 2ème ou 3ème année selon les conditions du milieu.

Cette espèce peut se reproduire de mai à août. La température de ponte se situe entre 19°C et plus de 25°C.

La fécondité est de l'ordre de 6000 œufs pour une femelle de 20 g et d'une longueur d'environ 110 mm.

Un nid est aménagé par le mâle ou la femelle, en eau peu profonde, sur des graviers ou des sables où le ruban d'œufs peut adhérer. La ponte est gardée par le mâle.

Dans le sud de la France, chaque femelle peut se reproduire 2 à 5 fois pendant l'été.

La perche soleil a un comportement grégaire mais territorial et se maintient le plus souvent près de la surface de l'eau.

Pêche et réglementation

A l'instar du poisson-chat, la perche soleil est classée comme « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques ». A ce titre, cette espèce ne doit pas être remise à l'eau en cas de capture et son utilisation comme vif est interdite.

Présence en Côte-d'Or

Cette espèce se rencontre un peu partout dans le département au gré des milieux qui lui sont favorables mais en densité variable. C'est ainsi qu'elle occupe les canaux, la plupart des plans d'eau, la Saône et ses annexes et d'une manière générale tous les cours à l'exception des ruisseaux de tête de bassin en bon état et des secteurs à fort courant.